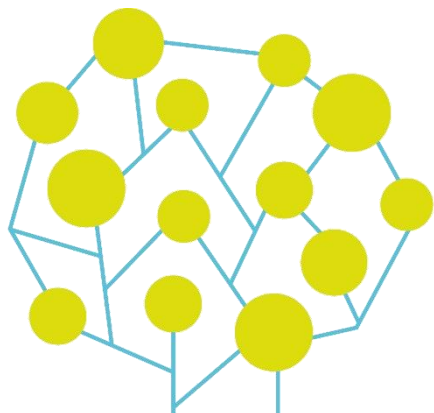




COORDINATION

CDG

OCCITANIE

CALENDRIER RÉGIONAL

2024



CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDG)
DE LA RÉGION OCCITANIE



Sites internet des Centres de gestion de la Région Occitanie :

www.cdg09.fr - www.cdg11.fr

www.cdg-12.fr - www.cdg30.fr

www.cdg31.fr - www.cdg32.fr

www.cdg34.fr - www.cdg46.fr

www.cdg48.fr - www.cdg65.fr

www.cdg66.fr - www.cdg81.fr - www.cdg82.fr

La coordination régionale Occitanie réunit 13 centres de gestion de la fonction publique territoriale et propose une programmation de concours et d'examens professionnels de catégorie A, B et C.

Cette programmation tient compte :

- des besoins en recrutement exprimés par les employeurs publics territoriaux de la région ;
- du nombre de lauréats restant inscrits sur les listes d'aptitude issues de précédentes sessions.

Le présent document constitue un calendrier prévisionnel, présenté par filière et par grade, précisant l'organisateur et les dates clés indicatives de chaque étape. Toutefois l'organisation de ces opérations relève de la seule compétence des centres de gestions organisateurs.

Seuls les arrêtés d'ouverture correspondants confirmeront la mise en œuvre et les conditions de cette mise en œuvre, notamment en termes de dates.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour connaître les modalités d'inscription, le candidat doit se rapprocher du CDG organisateur du concours ou de l'examen professionnel ou consulter le site internet.

À noter : les conditions d'inscription mentionnées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution des textes.



LE SITE CONCOURS-TERRITORIAL : LA PORTE D'ENTRÉE QUI FACILITE LES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- **Référencement de toutes les sessions de concours et d'examens organisées par l'ensemble des CDG**
- **Mise à jour dynamique et régulière des informations**
- **Mise en œuvre des limitations d'inscription (inscription unique) pour lutter contre l'absentéisme aux épreuves.**

Comment s'inscrire à un concours ou un examen professionnel sur le portail concours-territorial.fr ?

Recherchez un concours ou un examen sur le site concours- territorial.fr pour connaître les dates d'ouverture des inscriptions.

Durant cette période, vous pourrez alors **choisir un centre organisateur auprès duquel s'inscrire, ainsi que le cas échéant une voie d'accès** (interne, externe, 3^{ème} voie...) et / ou une spécialité, discipline, option.

Questions / réponses

Qu'est-ce que la Fonction Publique Territoriale ?

Comment s'inscrire à un concours ou à un examen professionnel ?

Peut-on s'inscrire à plusieurs concours ?

Comment devenir fonctionnaire territorial ?

Comment se préparer à un concours ?

Qu'est-ce que FranceConnect et pourquoi l'utiliser pour se connecter à ce site ?

VOIR PLUS

Après la création et l'activation de votre compte Concours-Territorial (identification possible avec un compte France- Connect), vous serez dirigé vers le formulaire d'inscription du centre organisateur sélectionné.

Sur le site du CDG organisateur que vous avez choisi, il vous sera demandé les renseignements et les pièces complémentaires pour la gestion de votre candidature. **Les modalités de transmission du dossier d'inscription accompagné des justificatifs dépendent du CDG organisateur.** Veillez à bien suivre les instructions qui vous seront données.

Vous pourrez à partir du portail Concours-Territorial ou directement via le site internet du CDG où vous êtes inscrit(e), accéder à un espace candidat de suivi de votre dossier (solution technique variable selon le CDG choisi).



Il n'y a aucune dérogation possible pour une inscription en dehors des dates d'ouverture. Par conséquent, veillez à bien transmettre votre dossier d'inscription dans les temps indiqués.

Ce site est édité par le [GIP Informatique des Centres de Gestion](#), pour le compte des CDG et du CNFPT, et dans le cadre d'une démarche mutualisée.

Ariège
CDG 09

10, rue Germain Authié
09000 FOIX
05 34 09 32 40
www.cdg09.fr

Aude
CDG 11

Maison des Collectivités
85 avenue Claude Bernard
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX
04 68 77 79 79
www.cdg11.fr

Aveyron
CDG 12

Immeuble « Le Sériat »
10 faubourg Lo Barry
Saint Cyrice Étoile
12000 RODEZ
05 65 73 61 60
www.cdg-12.fr

Gard
CDG 30

183 chemin du Mas Coquillard
30900 NIMES
04 66 38 86 98 ou
04 66 38 86 85
www.cdg30.fr

Haute-Garonne
CDG 31

590 rue Buissonnière
CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
05 81 91 93 00
www.cdg31.fr

Gers
CDG 32

4 place du Maréchal Lannes
BP 80002
32001 AUCH CEDEX
05 62 60 15 00
www.cdg32.fr

Hérault
CDG 34

Parc d'activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
04 67 04 38 81
www.cdg34.fr

Lot
CDG 46

12 Avenue Charles Pillat
46090 PRADINES
05 65 23 00 95
www.cdg46.fr

Lozère
CDG 48

11 boulevard des Capucins
BP 80092
48003 MENDE CEDEX
04 66 65 30 03
www.cdg48.fr

Hautes-Pyrénées
CDG 65

13 rue Emile Zola
65600 SEMEAC
05 62 38 92 50
www.cdg65.fr

Pyrénées-Orientales
CDG 66

Centre del Mon - BP 901
35 boulevard Saint-Assiscle
66020 PERPIGNAN CEDEX
04 68 34 88 66
www.cdg66.fr

Tarn
CDG 81

188 rue de Jarlard
81000 ALBI
05 63 60 16 50
www.cdg81.fr

Tarn-et-Garonne
CDG 82

23 boulevard Vincent Auriol
82000 MONTAUBAN
05 63 21 62 00
www.cdg82.fr

SOMMAIRE CONCOURS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Attaché territorial	A	Page 7
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 8
FILIÈRE TECHNIQUE		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 9
Technicien territorial	B	Page 10
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 11
FILIÈRE ARTISTIQUE		
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie	A	Page 12
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie	A	Page 12
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE ET SOCIALE		
Cadre territorial de santé paramédical	A	Page 13
Infirmier en soins généraux	A	Page 13
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, technicien de laboratoire, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière, diététiciens territoriaux	A	Page 14
Masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes	A	Page 15
Educateur de jeunes enfants	A	Page 15
Assistant territorial socio-éducatif	A	Page 15
Aide-soignant de classe normale	A	Page 15
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Page 16
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 16
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 17
	C	Page 17
FILIÈRE SPORTIVE		
Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 18
Éducateur territorial des activités physiques et sportives	B	Page 19
FILIÈRE POLICE		
Directeur de police municipale	A	Page 20
Gardien brigadier de police municipale	C	Page 21
FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		
Cadre de santé	A	Page 22
Lieutenant de 1 ^{ère} classe	B	Page 23

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 24
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 24
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 24
FILIÈRE TECHNIQUE		
Ingénieur territorial (promotion interne)	A	Page 25
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 26
Tableau de répartition des spécialités et options de l'examen d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		Page 27
FILIÈRE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES)		
Attaché principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques	A	Page 28
Bibliothécaire principal territorial	A	Page 28
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 29
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 29
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 29
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	C	Page 29
FILIÈRE CULTURELLE (ARTISTIQUE)		
Directeur d'enseignement artistique 2 ^{ème} catégorie (promotion interne)	A	Page 30
Professeur territorial d'enseignement artistique	A	Page 31
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE		
Cadre supérieur de santé paramédical	A	Page 32
Moniteur éducateur et intervenant familial principal (avancement de grade)	B	Page 32
Agent territorial social principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	C	Page 32
FILIÈRE SPORTIVE		
Conseiller principal des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	A	Page 33
FILIÈRE ANIMATION		
Animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 34
Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 34
Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 34
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	C	Page 34
FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		
Cadre supérieur de santé	A	Page 35
Lieutenant hors classe de SPP	B	Page 35

CONCOURS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ATTACHÉ TERRITORIAL	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 19 mars au mercredi 24 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 2 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 14 novembre 2024	CDG 34
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'État et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS				FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 3 octobre au mercredi 8 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 16 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 14 mars 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale, en activité à la date de clôture des inscriptions, et justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

INSCRIPTIONS CLOSES

CONCOURS

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	Du mardi 19 septembre au mercredi 25 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 2 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 11 avril 2024	Pas d'organisation en Occitanie Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

INSCRIPTIONS CLOSES

CONCOURS

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	INSRIPTIONS CLOSES Du mardi 19 septembre au mercredi 25 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 2 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 11 avril 2024	Répartition par spécialité :
		Bâtiments, génie civil CDG 31					
		Réseaux, voirie et infrastructures CDG 65					
INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG 81					
TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	Aménagement urbain et développement durable CDG 69					
							Déplacements, transports CDG 69
							Espaces verts et naturels CDG 48
							Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG 82
							Services et interventions techniques CDG 31
							Métiers du spectacle CDG 69
							Artisanat et métiers d'art CIG GRANDE COURRONNE

CONCOURS

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.	A noter : 2 périodes d'inscriptions			
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	Du mardi 23 mai au mercredi 28 mai (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 6 juillet 2023 (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 18 janvier 2024	Pas d'organisation en Occitanie Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	Du mardi 22 août au mardi 26 septembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)		

CONCOURS

FILIÈRE ARTISTIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
DIRECTEUR TERRITORIAL D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE	A	EXTERNE	Spécialité Musique, Dans et Art dramatique : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental ; Spécialité Arts plastiques: ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 15 mai 2024	CDG 54
		INTERNE	Spécialité Musique, Danse, Art dramatique : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé. Spécialité Arts plastiques : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat.				
DIRECTEUR TERRITORIAL D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2^{ÈME} CATÉGORIE	A	EXTERNE	Spécialité Musique, Dans et Art dramatique : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental. Spécialité Arts plastiques: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 15 mai 2024	CDG 54
		INTERNE	Spécialité Musique, Danse, Art dramatique : ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat pendant cinq ans au moins ; Spécialité Arts plastiques : ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée ci-dessus, pendant au moins cinq ans.				

CONCOURS

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
CADRE TERRITORIAL DE SANTÉ PARAMÉDICAL	A	INTERNE SUR TITRES	Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires : - d'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour pouvoir se présenter au concours externe d'accès au concours d'infirmier en soins généraux, de technicien paramédical, ou de puéricultrice - Et du diplôme de cadre de santé ou un titre équivalent. Les candidats doivent compter au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical.	Du mardi 12 décembre 2023 au mercredi 17 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 25 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 8 avril 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
		2 ^{ème} CONCOURS SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : - d'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour pouvoir se présenter au concours d'infirmier en soins généraux, de technicien paramédical ou de puéricultrice - Et du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent. Les candidats doivent compter justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.				
INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : - soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivré en application de l'article L.4311-4 du même code.	Du mardi 5 septembre 2023 au mercredi 17 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi) INSCRIPTIONS CLOUSES	Jusqu'au jeudi 18 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 29 janvier 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
PÉDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHÉRAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ORTHOPTISTES, TECHNICIEN DE LABORATOIRE, MANIPULITEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE, DIÉTICIENS TERRITORIAUX	A	EXTERNE SUR TITRES	La spécialité « pédicure-podologue » est ouverte aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédicure-podologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code ; La spécialité « ergothérapeute » est ouverte aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code ; La spécialité « psychomotricien » est ouverte aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code ; La spécialité « orthoptiste » est ouverte aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code ; La spécialité « manipulateur d'électroradiologie médicale » est ouverte aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351-4 du même code ; La spécialité « technicien de laboratoire médical » est accessible aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-2 et L. 4352-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code ; La spécialité « préparateur en pharmacie hospitalière » est accessible aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code ; La spécialité « diététicien » est accessible aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 mai 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail</i> www.concours-territorial.fr

CONCOURS

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES, ORTHOPHONISTES	A	EXTERNE SUR TITRES	Spécialité masseur-kinésithérapeute : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code ; Spécialité orthophoniste : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste délivrée en application de l'article L. 4341-4 du même code.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 mai 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 12 septembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au mardi 12 septembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 6 février 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : Pour la spécialité Assistant de service social : du diplôme d'État d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ; Pour la spécialité Éducation spécialisée : du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. Pour la spécialité Conseil en économie sociale et familiale : du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 10 octobre 2024	Répartition des spécialités Assistant service social CDG 30 Conseiller en économie sociale et familiale CDG 11 Educateur spécialisé CDG 31

INSCRIPTIONS CLOSES

CONCOURS

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	B	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titres mentionnés à l'article L.4391-1 du code de la santé publique : - diplôme d'Etat d'aide-soignant, - du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, - du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique. Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (Article L.4391-2 du code de la santé publique).	Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 7 octobre 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	B	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires - soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ; - soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ; - soit du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (article L.4392-2 du code de la santé publique).	mercredi 11 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 4 mars 2024	CDG 48

INSCRIPTIONS CLOSES

CONCOURS

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants : 1°- Pour la spécialité "aide médico-psychologique" : concours ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ; 2°- Pour la spécialité "assistant dentaire" : concours ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 (anciennement niveau V) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.	Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 7 octobre 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail</i> www.concours-territorial.fr
ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : - du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance - ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 16 octobre 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail</i> www.concours-territorial.fr
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans au moins : -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE SPORTIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 16 mai au mercredi 21 juin 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 29 juin 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 23 janvier 2024	CDG 30
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

INSCRIPTIONS CLOSES

CONCOURS						FILIERE SPORTIVE	
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	INSRIPTIONS CLOSES Du mardi 16 mai au mercredi 21 juin 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 29 juin 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 23 janvier 2024	CDG 30
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant à moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau 6.	Du mardi 29 août au mercredi 4 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 12 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Epreuves écrites Lundi 15 et mardi 16 janvier 2024 Tests psychotechniques lundi 24 mars 2024	CIG GRANDE COURONNE
		CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				

INSCRIPTIONS CLOSES

CONCOURS

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau 3 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 .	Jusqu'au vendredi 5 octobre au mercredi 8 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 16 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Epreuves écrites Mardi 14 mai 2024 Tests psychotechniques Jeudi 3 octobre 2024	Pas d'organisation en Occitanie Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr
		1 ^{er} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.				
		2 ^{ème} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L.4145-1 du code de la Défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins 2 ans au 1 ^{er} janvier de l'année du concours.				

INSCRIPTIONS CLOSES

CONCOURS		FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS					
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CADRE DE SANTE SPP	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats remplissant les conditions générales de recrutement dans la fonction publique. Les candidats au concours doivent : - être titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels - être titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent - justifier de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.	du mardi 3 octobre au mercredi 8 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 16 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 4 mars 2024	CDG 77
		CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier. Avoir validé la formation d'intégration de l'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels et la formation de professionnalisation de l'infirmier de groupement de sapeurs-pompiers professionnels ou ayant suivi des formations reconnues équivalentes par la commission d'équivalence des qualifications (article 10-2 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990).				

INSCRIPTIONS CLOSES

CONCOURS

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
LIEUTENANT DE 1 ^{ère} CLASSE DE SPP	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.			Jeudi 25 avril 2024	CDG 54
		CONCOURS INTERNE	a) Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation d'intégration du sapeur de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990. b) Ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.	INSCRIPTIONS CLOSES Du mardi 12 septembre au mercredi 18 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)		CDG 34

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024 : A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.	Du mardi 5 mars au mercredi 10 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 18 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 26 septembre 2024	CDG 48 CDG 82
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 6 ^{ème} échelon du grade de rédacteur et comptant au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024 : A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 4 ^{ème} échelon du grade de rédacteur et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.				CDG 30 CDG 65
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe et comptant : 1°) Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ; 2°) Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.				CDG 66 CDG 81

EXAMEN PROFESSIONNEL					FILIÈRE TECHNIQUE		
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
INGÉNIEUR TERRITORIAL	A	PROMOTION INTERNE	1^{er} examen : Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 13 juin 2024	CDG 66
			2^{ème} examen : Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.				CDG 48

EXAMEN PROFESSIONNEL					FILIÈRE TECHNIQUE		
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique (situé en échelle C1) ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	INSCRIPTIONS CLOSES Du mardi 22 août au mardi 26 septembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 18 janvier 2024	Répartition des spécialités et options page suivante

Répartition des options de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Spécialités	Options ouvertes	Organisateurs	Spécialités	Options ouvertes	Organisateurs
Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers	Peintre, poseur de revêtements muraux	CDG 12	Espaces naturels, espaces verts	Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	CDG 46
	Maçon, ouvrier du béton			Bûcheron, élagueur	
	Menuisier			Employé polyvalent des espaces verts et naturels	
	Ouvrier en VRD				
	Serrurier, ferronnier		Logistique et sécurité	Magasinier	CDG 11
	Agent d'exploitation de la voirie publique	Surveillance, télésurveillance, gardiennage			
Conduite de véhicule	Conduite de véhicules poids lourds	CDG 09	Environnement, hygiène	Propreté urbaine, collecte des déchets	CDG 31
	Conduite d'engins de travaux publics			Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	
	Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)			Agent d'assainissement	
Restauration	Cuisinier	CDG 48			
	Pâtissier				
	Restauration collective : liaison chaude, liaison froide				
Mécanique, électromécanique	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions</i> <i>ou</i> <i>consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>				
Communication, spectacle					
Artisanat d'art					

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ATTACHÉ PRINCIPAL TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 16 mai 2024	A déterminer
BIBLIOTHÉCAIRE PRINCIPAL TERRITORIAL	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade de bibliothécaire.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 16 mai 2024	CDG 66

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024 : A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.	Du mardi 16 janvier au mercredi 21 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 29 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 28 mai 2024	CDG 11
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024 : A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 4 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.				CDG 30
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.				CDG 30
ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 années de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 17 octobre au mercredi 22 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 30 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 28 mars 2024	CDG 31

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE ARTISTIQUE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
DIRECTEUR TERRITORIAL D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2 ^{EME} CATÉGORIE	A	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant de plus de dix ans de services publics effectifs dans l'emploi de professeurs d'enseignement artistique.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 15 mai 2024	CDG 54

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE ARTISTIQUE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe.	Du mardi 12 septembre au mercredi 18 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 5 février 2024	ORGANISATION NATIONALE <i>Voir répartition des disciplines ci-dessous</i>

Spécialités	Disciplines	Organisateurs	Spécialités	Disciplines	Organisateurs
Musique	Violon	CDG 13	Musique	Chant	CDG 35
	Alto	CDG 25		Direction d'ensembles vocaux	CIG GC
	Violoncelle	CDG 06		Musique ancienne (tous instruments)	A définir
	Contrebasse	CIG PC		Musique traditionnelle (tous instruments)	A définir
	Flûte traversière	CDG 67		Jazz (tous instruments)	CDG 63
	Hautbois	CDG 59		Musique électroacoustique	CDG 06
	Clarinette	CDG 69		Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CDG 35
	Basson	CDG 31		Accompagnateur (musique et danse)	CDG 59
	Saxophone	CDG 44		Professeur d'accompagnement (musique et danse)	CIG PC
	Trompette	CDG 62		Formation musicale	CDG 54
	Cor	CDG 38		Culture musicale	CIG PC
	Trombone	CDG 37		Ecriture	CIG PC
	Tuba	CDG 44		Professeur chargé de direction (musique, danse)	CIG GC
	Piano	CDG 69	Danse	Danse contemporaine	CDG 33
	Orgue	CDG 45		Danse classique	CDG 33
	Accordéon	CDG 77		Danse jazz	CDG 76
	Harpe	CDG 44	Art dramatique	Pas de discipline pour cette spécialité	CIG GC
	Guitare	CDG 73	Arts plastiques	Pas de discipline pour cette spécialité	CDG 34
	Percussions	CDG 63			
	Direction d'ensembles instrumentaux	CIG GC			

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
CADRE SUPÉRIEUR TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux cadres de santé de 1 ^{ère} classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Du mardi 12 décembre 2023 au mercredi 17 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 25 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 8 avril 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
MONITEUR ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 12 septembre au mercredi 18 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 5 février 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
AGENT TERRITORIAL SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents sociaux (échelle C1) ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 17 octobre 2024	CDG 32

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE SPORTIVE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CONSEILLER TERRITORIAL PRINCIPAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux conseillers qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de huit ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A, la période de stage précédant la titularisation, le temps effectivement accompli au titre du service militaire obligatoire ou du service national actif et la fraction qui excède la douzième année de l'ancienneté acquise dans un grade de catégorie B étant assimilés dans la limite de trois ans à des périodes de services effectifs.	Du mardi 14 novembre au mercredi 20 décembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 décembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 18 avril 2024	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail</i> www.concours-territorial.fr

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE ANIMATION

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade d'animateur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024 : A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'animateur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.	Du mardi 12 mars au mercredi 17 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 25 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 19 septembre 2024	CDG 11
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024 : A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 4 ^{ème} échelon du grade d'animateur et au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.				CDG 31
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.				CDG 46
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints d'animation (échelle C1) ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 24 octobre au mercredi 29 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 21 mars 2024	CDG 31

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
CADRE SUPERIEUR DE SANTE DE SPP	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels de 1 ^{ère} classe comptant au moins 3 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emploi de cadres de santé.	Du mardi 5 septembre au mercredi 18 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A partir du lundi 8 janvier 2024 2024	CDG 59
LIEUTENANT HORS CLASSE DE SPP	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux lieutenants de 1 ^{ère} classe justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Du mardi 5 mars au mercredi 10 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 18 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	En octobre 2024	CDG 35

CONCOURS				PREVISIONNEL 2025
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025	Jeudi 20 mars 2025	Jeudi 16 octobre 2025
RÉDACTEUR TERRITORIAL	B	Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025	Jeudi 20 mars 2025	Jeudi 16 octobre 2025
INGÉNIEUR	A	Du mardi 10 décembre 2024 au mercredi 15 janvier 2025	Jeudi 23 janvier 2025	Mercredi 18 et jeudi 19 juin 2025
AGENT DE MAITRISE	C	Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024	Jeudi 17 octobre 2024	Jeudi 23 janvier 2025
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	C	Du mardi 6 mai au mercredi 11 juin 2025	Jeudi 19 juin 2025	Jeudi 27 novembre 2025
AATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL	A	Du mardi 7 janvier au mercredi 12 février 2025	Jeudi 20 février 2025	Mercredi 21 et jeudi 22 mai 2025
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	B	A déterminer		
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES	B	A déterminer		
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2024	Jeudi 7 novembre 2024	Mardi 20 mars 2025
BIOLOGISITE, PHARMACIEN, VÉTÉRINAIRE	A	Du mardi 13 mai au mercredi 18 juin 2025	Jeudi 26 juin 2025	A compter du lundi 3 novembre 2025
MÉDECIN TERRITORIAL	A	Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024	Jeudi 28 novembre 2024	A compter du lundi 3 février 2025
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE	A	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2024	Jeudi 5 décembre 2024	A compter du lundi 10 février 2025
INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX	A	Du mardi 1 ^{er} octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	A compter du lundi 27 janvier 2025
CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF TERRITORIAL	A	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025	Jeudi 24 avril 2025	Jeudi 2 octobre 2025
AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	B	Du mardi 29 avril au mercredi 4 juin 2025	Jeudi 12 juin 2025	A compter du lundi 6 octobre 2025
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	C	Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2024	Jeudi 7 novembre 2024	A compter du lundi 3 mars 2025
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	Du mardi 29 avril au mercredi 4 juin 2025	Jeudi 12 juin 2025	A compter du lundi 6 octobre 2025
ATSEM PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	Du mardi 2 avril au mercredi 7 mai 2025	Jeudi 15 avril 2025	Mercredi 15 octobre 2025
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025	Jeudi 24 avril 2025	Mardi 7 octobre 2025
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	A déterminer		
ANIMATEUR	B	A déterminer		
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	Du mardi 1 ^{er} octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	Jeudi 27 mars 2025
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	Du mardi 1 ^{er} octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	Jeudi 15 mai 2025

CONCOURS (SUITE)				PREVISIONNEL 2025
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
MÉDECIN ET PHARMACIEN SPP DE CLASSE NORMALE	A	Du mardi 8 avril au mercredi 14 mai 2025	Jeudi 22 mai 2025	A compter du jeudi 25 septembre 2025
INFIRMIER SPP DE CLASSE NORMALE	A	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025	Jeudi 13 mars 2025	A compter du lundi 2 juin 2025
CAPITAINE DE SPP	A	Du mardi 12 novembre au mercredi 18 décembre 2024	Jeudi 26 décembre 2024	Jeudi 5 juin 2025
LIEUTENANT DE 2^{ÈME} CLASSE DE SPP	B	Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024	Jeudi 24 octobre 2024	Mardi 22 ou jeudi 24 avril 2025

EXAMENS PROFESSIONNELS
PREVISIONNEL 2025

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
ATTACHÉ PRINCIPAL	A	Du mardi 5 novembre au mercredi 11 décembre 2024	Jeudi 19 décembre 2024	Jeudi 3 avril 2025
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2024	Jeudi 5 décembre 2024	Jeudi 13 mars 2025
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024	Jeudi 21 novembre 2024	Jeudi 17 avril 2025
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024	Jeudi 21 novembre 2024	Jeudi 17 avril 2025
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE promotion interne	B	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024	Jeudi 21 novembre 2024	Jeudi 17 avril 2025
AGENT DE MAÎTRISE Promotion interne	C	Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024	Jeudi 17 octobre 2024	Jeudi 23 janvier 2025
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Promotion interne	A	Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024	Jeudi 31 octobre 2024	A compter du jeudi 4 février 2025
BIOLOGISITE, PHARMACIEN, VÉTÉRINAIRE avancement de grade	A	Du mardi 13 mai au mercredi 18 juin 2025	Jeudi 26 juin 2025	A compter du jeudi 3 novembre 2025
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE –avancement de grade	A	Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024	Jeudi 28 novembre 2024	A compter du jeudi 13 février 2025
ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE – avancement de grade	A	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025	Jeudi 24 avril 2025	A compter du 22 septembre 2025
ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024	Jeudi 31 octobre 2024	Jeudi 16 janvier 2025
ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024	Jeudi 31 octobre 2024	Jeudi 16 janvier 2025
CHEF DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE Avancement de grade	B	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025	Jeudi 13 mars 2025	Jeudi 12 juin 2025
CHEF DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE Avancement de grade	B	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025	Jeudi 13 mars 2025	Jeudi 12 juin 2025
LIEUTENANT DE 1^{ERE} CLASSE DE SPP Avancement de grade	B	Du mardi 1 ^{er} octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	Mardi 25 février 2025



COORDINATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'OCCITANIE